RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00474
Numéro SIREN : 305 800 997
Nom ou dénomination : DYNEFF

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2012 sous le numéro de dépôt 13948

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

ARNAUD GINDRE
1300 avenue Albert Einstein
Parc du Millénaire - Bat 5 Niveau 2
34000 Montpellier

V/REF :
N/REF : 96 B 474 / 2012-A-13948

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 08/11/2012,

Décision(s) de l'associé unique en date du 01/08/2012
- Modifications relatives au directoire et au conseil de surveillance

Concernant la société

DYNEFF
Société par actions simplifiée
1300 avenue Albert Einstein
parc du millénaire
34000 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-13948 le 08/11/2012
R.C.S. MONTPELLIER 305 800 997 (96 B 474)

Fait à MONTPELLIER le 08/11/2012,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

08 NOV. 2012
96 B474
A 13948

DYNEFF
Société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 euros
Parc du Millénaire - 1300 Avenue Albert Einstein 34000 MONTPELLIER
305 800 997 R.C.S. Montpellier

-ooOoo-

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

du 1er août 2012

L'an 2012, le 1er août à 15 heures,

La soussignée,

ROMPETROL FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 493.360 euros
Dont le siège social est sis Parc du Millénaire, 1300 avenue Albert Einstein, 34000 Montpellier
Représentée par son Président, Monsieur Azamat ZHANGULOV, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité d'associé unique, propriétaire de la totalité des actions de la société DYNEFF, une société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 euros dont le siège social est sis Parc du Millénaire 1300 Avenue Albert Einstein 34000 MONTPELLIER.

Après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- le texte du projet de décisions ;
- le courrier de démission de M. A. LUBAWIN de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance ;
- le courrier de démission de M. I.T. BUZESCU de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance ;

(ii) de l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance ;
2. Détermination du montant des jetons de présence des trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance ;
3. Démission du Président du Conseil de Surveillance ;
4. Démission de deux membres du Conseil de Surveillance ;
5. Révocation d'un membre du Conseil de Surveillance ;
6. Nomination du nouveau Président du Conseil de Surveillance ;

7. Pouvoirs pour les formalités légales.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, en application de l'article 15 des statuts décide de nommer en qualité de membres du conseil de surveillance, pour une durée non limitée :

Monsieur Timur AZIMOV
Demeurant : Via Maraini Sommaruga 33
6900 Lugano
Suisse - CH

Monsieur Agustin GRAS SALA
Demeurant : C/ freixa 22-24 3º-2ª • 08021 BARCELONA (Espagne)

Monsieur Marius CORCOMAN-TÂRCOLEA
Demeurant: 48A Strada Duetului, secteur 1, Bucarest, Roumanie.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide, en application de l'article 19 des statuts, d'allouer, à Messieurs Timur AZIMOV, Agustin GRAS SALA et Marius CORCOMAN-TÂRCOLEA, à compter de leur nomination en qualité de membres du Conseil de Surveillance, la somme annuelle de 17 142.84 euros prorata temporis, correspondant aux jetons de présence alloués individuellement aux membres du Conseil de Surveillance.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique indique que Monsieur Aleksander LUBAWIN a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président et de membre du Conseil de Surveillance qu'il occupait au sein de la Société DYNEFF par courrier du 4 juin 2012, à la date de nomination de son successeur.

L'associé unique prend acte de cette décision et remercie Monsieur Aleksander LUBAWIN pour les bons et loyaux services rendus à la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique indique que Monsieur Iuri Titov BUZESCU a fait part, de sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance qu'il occupait au sein de la Société DYNEFF par courrier du 4 juin 2012, à la date de nomination de son successeur.

L'associé unique prend acte de cette décision et remercie Monsieur Iuri Titov BUZESCU pour les bons et loyaux services rendus à la Société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique décide, en application de l'article 15 des statuts, de mettre fin aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance que Monsieur Yerzhan ORYNBASSAROV occupait au sein de la Société DYNEFF, à compter de ce jour.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique, en application de l'article 15 des statuts, décide de nommer en qualité de Président du Conseil de Surveillance, pour une durée non limitée :

- Monsieur Timur AZIMOV
 Demeurant : Via Maraini Sommaruga 33
 6900 Lugano
 Suisse - CH

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de l'associé unique.

ROMPETROL France SAS

Par : Monsieur Azamat ZHANGULOV